



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/35/Add.1  
9 juillet 2007

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Cinquante-deuxième réunion  
Montréal, 23 – 27 juillet 2007

**Addendum**

**PROPOSITION DE PROJET : INDE**

Cet addendum est émis afin d'intégrer la réponse de la Banque mondiale, reçue après l'envoi des documents, aux observations du Secrétariat sur la vérification de la production et de la consommation de tétrachlorure de carbone en 2006 et le programme de travail proposé pour l'année 2007.

- **Remplacez** les paragraphes 21-23 et le tableau 4 **par** ce qui suit et **supprimez** le paragraphe 24.

21. La Banque mondiale confirme que l'équipe de vérification a accepté la méthode utilisée par le Secrétariat de l'ozone pour interpréter les définitions de la production et de la consommation en vertu du Protocole de Montréal, plus particulièrement en ce qui concerne le traitement du tétrachlorure de carbone importé aux fins d'utilisation comme matière première, et a réévalué les résultats de la vérification de la production et de la consommation de tétrachlorure de carbone en conséquence. Voici les résultats :

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Tableau 4

**PRODUCTION ET CONSOMMATION EN VERTU DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
(TONNES)**

<b>Production en vertu du Protocole de Montréal</b>	<b>Quantité (tonnes)</b>
Production brute	13 878
Utilisation aux fins de matière première*	12 853
Destruction	0
Production à des fins réglementées	1 025

<b>Consommation en vertu du Protocole de Montréal</b>	<b>Quantité (tonnes)</b>
Production à des fins réglementées	1 025
Importations**	0
Exportations	0
Consommation à des fins réglementées	1 025

*Remarques :*

\* Ce chiffre ne comprend pas les utilisations aux fins de matière première provenant des importations. Cette quantité peut être calculée comme suit : production brute moins ventes à des fins autres que matière première moins quantités puisées dans les stocks de 2004, c'est-à-dire : 13 878 – 1 067 – 42 (du tableau 3) = 12 853 tonnes

\*\* Les règlements de l'Inde concernant les SAO stipulent que les permis d'importation des SAO ne sont accordés que pour des fins permises. Ainsi, des importations de 8 481 tonnes ne sont pas indiquées dans le calcul de la consommation en vertu du Protocole de Montréal.

22. Le gouvernement de l'Inde prévoit financer les activités de reconversion dans les entreprises fondées après 1995 à même les fonds du programme de travail de 2007 et s'engage à le faire uniquement après avoir accordé la priorité aux entreprises admissibles qui ont réalisé la reconversion sans assistance. La proposition invoque la clause de souplesse de l'accord qui accorde une entière discrétion dans l'utilisation de l'assistance du Fonds multilatéral afin de réaliser les objectifs généraux de l'accord et les obligations du pays en vertu du Protocole de Montréal. Il permet l'affectation de fonds à d'autres activités en autant que les dépenses sont conformes à l'accord et admissibles dans le contexte du Protocole de Montréal. Le pays peut utiliser toute somme restante de l'appui fourni en vertu de l'accord de la façon qu'il juge la plus propice à assurer l'élimination en douceur du tétrachlorure de carbone.

23. La Banque mondiale demande l'approbation du Comité exécutif avant de verser des fonds à des entreprises fondées après juillet 1995, conformément à la décision 51/12.

- **Remplacez** le paragraphe 41 et le tableau 7 **par** ce qui suit :

41. La Banque mondiale a fourni l'estimation suivante par agence et par secteur pour la réalisation du programme de travail annuel de 2006, en réponse à la demande du Secrétariat pour une étude d'impact des programmes de secteur mis en œuvre par les différentes agences.

Tableau 7

Agence d'exécution	Secteurs visés	Consommation en 2005 (tonnes PAO)	Consommation en 2006 (tonnes PAO)	Nombre de projets dont l'achèvement est prévu en 2007
Banque mondiale	Solvants, agents de transformation	1 322	955	34 (9 projets dont l'achèvement est prévu et 25 nouveaux projets)
ONUDI	Agents de transformation	335	173	10 (7 projets existants et 3 nouveaux projets)
PNUD/Japon	Nettoyage des métaux	0*	0*	Les projets dans les 9 entreprises seront achevés en 2007
GTZ/France	Textiles et nettoyage des métaux	S.o.**	S.o.**	10 (nouveaux projets de financement qui seront entrepris au cours de cette année)
<b>Total</b>		<b>1 657</b>	<b>1 128</b>	<b>63</b>

\* Les projets du secteur des métaux mis en œuvre par le Japon par l'entremise du PNUD ont entraîné l'élimination de 533 tonnes PAO en 2004.

\*\* La consommation dans ce secteur a été rapportée dans le cadre des activités entreprises par la Banque, l'agence principale de ce projet, car il est trop difficile de connaître le niveau de consommation de tétrachlorure de carbone dans les petites entreprises.

- **Remplacez** le paragraphe 42 **par** ce qui suit :

42. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- Demander à la Banque mondiale de continuer à surveiller les mouvements de stocks de tétrachlorure de carbone que possèdent les producteurs et les utilisateurs aux fins de matière première dans le cadre de l'exercice de vérification annuel, afin de rendre compte de l'ensemble de la production et des importations de tétrachlorure de carbone.
- Autoriser l'utilisation des fonds du projet pour aider les industries fondées après juillet 1995 en vertu de la clause de souplesse prévue à l'accord, en autant que les entreprises admissibles profitent l'appui financier en priorité.
- Demander à la Banque mondiale de remettre une étude d'impact des programmes de travail annuels par agence et par secteur.
- Approuver le programme de travail annuel de 2007 au niveau de financement total de 4 820 938 \$US, plus les coûts d'appui de 444 070 \$US, répartis par agence, comme suit :
  - 4 020 938 \$US plus les coûts d'appui de 301 750 \$US à la Banque mondiale.

- 500 000 \$US plus les coûts d'appui de 85 000 \$US pour la France.
- 300 000 \$US plus les coûts d'appui de 57 500 \$US pour l'Allemagne.

—



